



IMMEUBLE 58 AVENUE DE SAXE, PARIS 15^e, 1982

Si l'alignement de l'immeuble, continuité horizontale de la rue, découle des règlements d'urbanisme parisien, le travail d'architecture s'exprime lui en discontinuité verticale dans le traitement de la façade en aplats et en creux. Le jeu géométrique est non seulement règle de proportion mais matériau constitutif. Littéralement tracé régulateur, le carroyage « sert de trame aux événements » qui à la fois structure le mur de façade et démontre l'implication de la coupe dans la conception des logements jusqu'aux coursives de la face arrière.

On peut s'étonner que l'efficacité esthétique de cet immeuble somme toute très parisien ne soit pas un thème déjà répandu dans les villes nouvelles où les disjonctions formelles imposent une médiocrité populiste.



